



# MAEP

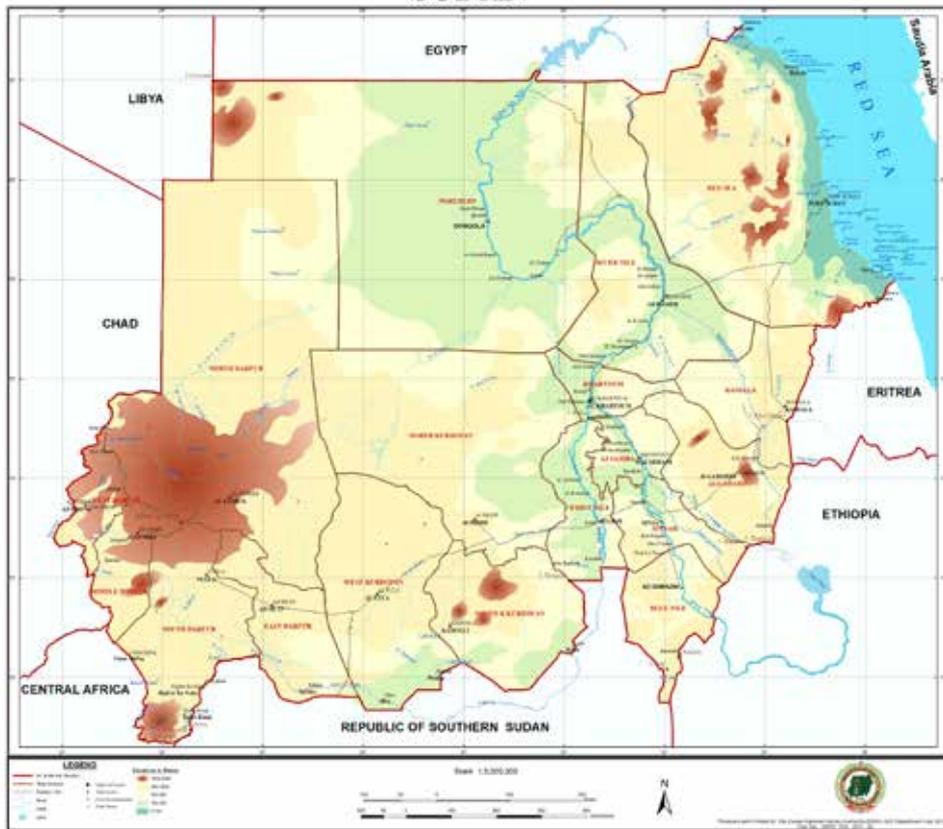


## REPUBLIQUE DU SOUDAN

MECANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

JANVIER 2017

# SUDAN



## **PAYS PARTICIPANT AU MECANISME D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

A la date du 9 janvier 2017, les pays participant au MAEP sont :  
Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo,  
Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée Équatoriale, Kenya,  
Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria,  
Ouganda, Rwanda, São Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie,  
Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

### **Composition du panel d'éminentes personnalités du MAEP**

Dr. Mustapha MEKIDECHE, d'Algérie, représentant l'Afrique du Nord  
*(Président du Panel)*

Prof. Mahamoud Youssouf KHAYAL, du Tchad, représentant l'Afrique Centrale  
*(Vice-Président)*

Amb. Fatuma NDANGIZA, du Rwanda, représentant l'Afrique de l'Est  
*(Membre)*

Amb. Ashraf RASHED, de l'Égypte, représentant l'Afrique du Nord  
*(Membre responsable du processus d'évaluation du Soudan)*

Hon. Joseph TSANG MANG KIN, de Maurice, représentant l'Afrique de l'Est  
*(Membre)*

Prof. Al-Amin ABU-MANGA, du Soudan, représentant l'Afrique de l'Est  
*(Membre)*

Hon. Brigitte Sylvia MABANDLA, de l'Afrique du Sud, représentant l'Afrique australe  
*(Membre)*

### **Secrétariat du MAEP continental**

Prof. Edward Maloka, Directeur Général

Adresse postale : PO Box 1234, Halfway House, Midrand, 1685, Afrique du Sud

Adresse physique: 230 15th Road, First Floor, Raandjes Park, Midrand, 1682

Tel.: +27 (011) 256 3401 | Fax: +27 (011) 256 3456

[www.aprm-au.org](http://www.aprm-au.org)



**SUDAN**

## **TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION	03
RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DES DOMAINES THÉMATIQUES	04
QUESTIONS TRANSVERSALES	15
PRATIQUES OPTIMALES	16
CONCLUSION	17
PROGRAMME D'ACTION NATIONAL	17



## INTRODUCTION

1. Le Soudan a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en juillet 2006 par l'aval de son Président, Son Excellence Omar Hassan Al Bashir, lors du Sommet de l'Union africaine (UA) tenu à Khartoum (Soudan). Le Gouvernement a par la suite mis en place le Secrétariat national du MAEP, y compris le Conseil national de gouvernance (NGC) et les quatre comités thématiques.
2. En 2012, Dr. Ibrahim Dagash a été nommé Point focal chargé de diriger le processus MAEP tandis que l'Ambassadeur Dr. Attalah Hamad Bashir a été nommé Président du Conseil national de gouvernance (NGC). Les présidents des comités thématiques étaient : (1) Amb. Khalid Elnur El Tigani pour la Démocratie et la gouvernance politique (DGP) ; (2) Dr. Mohamed Ali A. Dingil pour la Gouvernance et gestion économiques (GGE) ; (3) M. Awadelkarim Idriss pour la Gouvernance d'entreprise (GE) ; et Prof. Mirghani Ibnouf pour le Développement socio-économique (DSE).
3. Le Soudan a par la suite abrité la Mission d'appui dirigée par Ambassadeur Ashraf Rashed, membre du Groupe d'éminentes personnalités du MAEP, du 30 septembre au 4 octobre 2012. Au cours de la mission, S.E. le Président Bashir a signé le Mémorandum d'entente sur l'« Évaluation technique et Visite d'évaluation dans le pays » tandis que l'Ambassadeur Rashed l'a signé au nom du Forum africain d'évaluation par les pairs.
4. Après la signature du Mémorandum d'entente d'octobre 2012, les structures nationales du MAEP ont procédé à une sensibilisation nationale sur le processus MAEP. Diverses parties prenantes, y compris l'Assemblée nationale, le Conseil d'État, les ministères et agences publiques, les groupes de femmes, les jeunes, les partis d'opposition, les organisations de la société civile (OSC), les institutions d'enseignement supérieur, les associations du barreau ainsi que les médias, ont été sensibilisées.
5. À la suite des campagnes de sensibilisation, le pays a entamé l'élaboration du Rapport d'auto-évaluation national (RAEP) qui avait été retardée à cause du processus ayant abouti à la sécession du Soudan du Sud vis-à-vis de la République du Soudan.
6. Conformément aux lignes directrices du MAEP, les parties prenantes nationales ont validé le RAEP et le NPoA. Un résumé des questions soulevées dans le CSAR à valider a été élaboré et publié dans la presse écrite et électronique ; il a été envoyé aux parties prenantes à des fins d'amélioration de leur participation. Le NGC a organisé cinq ateliers en un jour, dont un au niveau national et quatre au niveau régional. Chaque atelier a comporté quatre sessions spéciales portant sur les domaines thématiques et qui visent à garantir des rétroactions appropriées. Ces ateliers ont impliqué une gamme de parties prenantes, dont les OSC, le gouvernement et le secteur privé, dans le but de garantir une large appropriation du RAEP.
7. La Mission d'évaluation nationale (MEP) conduite par l'éminente personnalité chargée du Soudan, Ambassadeur Ashraf Rashed, a visité le Soudan du 1er au 19 novembre 2016 afin de mener le nombre de consultations possibles avec les représentants du gouvernement, les partis politiques, les parlementaires, les universitaires, les syndicats, les organisations professionnelles, les entreprises, les OSC, les organisations professionnelles et autres. L'objectif était de connaître les points de vue des différentes parties prenantes sur la gouvernance dans le pays, clarifier les questions identifiées au niveau des documents de réflexion et qui n'avaient pas été prises en compte dans le Programme d'action national initial et trouver un consensus sur la manière de les résoudre.
8. La CRM a tenu des réunions avec le NGC, le Point focal, le Secrétariat du MAEP et les comités de rédaction du RAEP afin de confirmer la validité du RAEP et du processus MAEP dans le pays. La MEP a également rencontré le Vice-président de l'Assemblée nationale et les députés, le Président de l'Assemblée nationale, le Conseil d'État et certains présidents de comités.
9. La MEP a par la suite rencontré les représentants des ministères et organismes publics dont les Ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, des Transports, Routes et Ponts, des Ressources animales, de l'Industrie, de l'Information, de l'Environnement, du Pétrole et Gaz, du Travail, de la Coopération internationale, l'Auditeur interne, le Bureau de la fonction publique et la Commission de la magistrature, entre autres. L'objectif de ces rencontres était d'échanger des points de vue sur la gouvernance et le développement socio-économique du Soudan ainsi que les défis auxquels il fait face. Elle a également eu des réunions avec les OSC et le secteur privé.



10. La MEP s'est répartie en cinq sous-groupes. Accompagnée du Point focal et des Experts du Comité national, elle a visité les régions du Soudan du 8 au 11 novembre 2016 et a rencontré des représentants étatiques et des acteurs non étatiques des cinq régions suivantes (les participants des 15 États ont pris part aux réunions)
  - Medani pour la région d'El Gezira
  - Kassala pour la région de Kassala
  - Kordofan pour la région du Nord et la région de Kordofan Sud
  - Damar – Région du Nil
  - Nyala pour les régions de Darfour Nord, Darfour Sud, Darfour Central, Darfour Est.

## RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DES DOMAINES THÉMATIQUES

### *Démocratie et gouvernance politique*

11. Depuis l'indépendance, le Soudan a fait face à des défis lors de la mise en place de la gouvernance démocratique, surtout à cause des interventions militaires et des conflits qui ont fissuré l'élite nationale et miné les tentatives visant à trouver un consensus national sur la manière dont le pays devrait être gouverné. En résolvant ces défis liés à la gouvernance, le Gouvernement Soudanais et les opposants ont négocié et adopté l'Accord de paix global (APG) en 2004 et la Constitution nationale intérimaire en 2005 afin de restructurer les institutions de gouvernance sur la base du partage du pouvoir.
12. Le Gouvernement du Soudan a également mis en œuvre un programme de décentralisation visant à transférer le pouvoir aux régions et localités, renforcé la participation des femmes à la vie politique et organisé un dialogue national afin d'adopter des recommandations qui serviront de base à la formation d'un gouvernement de consensus national au début 2017. Le gouvernement poursuit ses efforts visant à persuader les groupes rebelles et d'opposition qui n'ont pas pris part au dialogue national d'approuver les conclusions de ce dernier ; il établit la confiance selon laquelle les recommandations du dialogue national seront mises en œuvre et que le Gouvernement d'union nationale prévu établira un environnement favorable à un système de gouvernement stable et démocratique.
13. Le Soudan a signé ou ratifié les codes et normes internationaux en matière de démocratie et de gouvernance politique, particulièrement les quatre plus importants liés à la gouvernance démocratique, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) ; la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (2002) ; et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981). Toutefois, pour des raisons d'ordre culturel, le Soudan n'a pas signé les deux Protocoles facultatifs au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1981. Il a quand même signé des codes et normes proches de certains qu'il n'a pas signés. Par exemple, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003) signé en 2008 et qui est proche de CEDAW. De la même manière, des politiques telles que la réservation de 30% de sièges aux assemblées législatives pour les femmes fait rapprocher le Soudan plus près des principes et buts énoncés dans CEDAW.
14. La Constitution nationale intérimaire (INC) de 2005 contient de très bonnes dispositions qui améliorent la gouvernance démocratique au Soudan. Par exemple, elle contient une Charte des droits qui garantit les droits civils et politiques nécessaires à la réalisation de la gouvernance démocratique. Les initiatives de réforme en matière de gouvernance démocratique et politique doivent être axées sur la conformité de l'ordre juridique réglementaire avec l'INC progressive. Quand bien même il existe actuellement peu d'incidents de censure de la presse, il faut s'assurer que les initiatives réglementaires existantes n'entravent indûment la liberté des médias.
15. Le Soudan doit envisager la mise en place de mécanismes institutionnels visant à faciliter la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Conformément aux recommandations du dialogue national, il doit y avoir des mécanismes constitutionnels et juridiques qui définissent la suprématie des dirigeants politiques sur les forces de sécurité et clarifient les rôles des trois branches du gouvernement et des forces de sécurité en matière de gestion de la sécurité en temps de paix et en temps de conflits et autres situations d'urgence. Ces mécanismes doivent s'assurer de l'existence de pouvoirs et de contre-pouvoirs en matière de gestion de la sécurité. Il faut surtout renforcer les mécanismes actuels qui facilitent la surveillance et le contrôle parlementaires sur la mise en œuvre de la politique de sécurité par le pouvoir exécutif et les forces armées.



16. L'INC met en place les institutions suivantes à responsabilité horizontale : la Commission des droits de l'homme, la Chambre des doléances publiques, la Commission spéciale des droits des non musulmans et la Chambre nationale des comptes. Ces institutions ont joué un important rôle dans l'amélioration du système de reddition de comptes des institutions publiques. Le Gouvernement Soudanais doit désormais envisager davantage le renforcement des pouvoirs de la Chambre des doléances publiques afin qu'elle puisse opérer comme médiateur capable de fournir des recours aux griefs non juridiques qu'ont les citoyens à l'encontre des institutions étatiques. Il doit également envisager la restauration de la Commission spéciale des droits des non musulmans étant donné qu'il s'agit d'une institution cruciale à la protection des droits des non musulmans.
17. L'INC essaie de faciliter la réalisation d'un système de séparation de pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Il confère le pouvoir exécutif au gouvernement national (quand bien même ce dernier partage ces pouvoirs avec des unités de décentralisation que sont les États et les conseils municipaux), le pouvoir législatif à l'Assemblée nationale et au Conseil d'État, et le pouvoir judiciaire à la magistrature. Le Soudan a également créé un système de décentralisation nécessaire à la promotion de la gouvernance inclusive quand bien même, dans la pratique, ce système de gouvernement a rencontré certains écueils. Le Soudan pourrait envisager d'amender l'INC dans le but de créer des mécanismes clairs de résolution de différends quant à la manière dont le gouvernement central et les gouvernements décentralisés exercent des compétences simultanées.
18. La loi du Soudan prévoit une protection appropriée en faveur de l'indépendance de la magistrature qui doit rendre compte de l'exercice de ses pouvoirs. Toutefois, dans le but de renforcer l'indépendance et la reddition de compte de la magistrature, le Soudan pourrait envisager la mise en œuvre des réformes suivantes : (i) amender l'INC pour garantir l'autonomie complète de la magistrature vis-à-vis de l'exécutif ; (ii) s'assurer que la composition de la Commission nationale de la magistrature reflète la société soudanaise ; (iii) renforcer l'autonomie financière de la magistrature ; et (iv) réviser les compétences du Président de la Cour suprême afin qu'il puisse nommer les juges contractuels.
19. L'INC garantit une importante autonomie pour le pouvoir législatif. Elle établit également une procédure de prise de décisions qui s'avère idéale pour la société plurielle du Soudan étant donné qu'elle encourage la prise de décisions par consensus. Afin d'améliorer l'indépendance et l'efficacité du législatif, il est recommandé que son autonomie vis-à-vis de son calendrier soit renforcée.
20. La population du Soudan est à prédominance arabe (70% de la population) tandis que le reste est composé de centaines de petits groupes ethniques. Une telle diversité engendre naturellement des revendications concurrentes axées sur des identités et perceptions de marginalisation. Le Soudan a expérimenté quatre types de conflits : (i) conflits communaux entre ou au sein des éleveurs, agriculteurs et groupes ethniques entrant en concurrence pour le pâturage ou des frontières locales ; (ii) insurrections contre le gouvernement central, comme les conflits prolongés au Soudan du Sud avant 2005 et au Darfour, dans l'Est du Soudan, au Sud de l'État de Kordofan et dans l'État du Nil bleu ; (iii) affrontements entre les populations locales et les autorités chargées d'appliquer la loi à propos des lieux d'investissement et leur impact sur les communautés comme les Merowe et Kajba Dams ; (iv) et insurrections transfrontalières soutenues par certains États voisins. Ces conflits ont entraîné une instabilité socio-politique, des pertes en vies humaines et de propriétés ainsi que la pauvreté. Ils ont également entraîné le déplacement et l'établissement en camps temporaires de personnes déplacées internes (PDI) d'un nombre important de populations dans plusieurs parties du pays. La poursuite de l'installation d'importantes populations dans des campements temporaires pendant de longues périodes de temps et sur des terres réclamées par d'autres populations n'est pas favorable à la réalisation d'une paix intercommunale permanente étant donné qu'elles sont victimes de restriction en termes d'accès aux services et de droits fonciers.
21. Afin de gérer ces conflits, le Soudan a promulgué diverses lois, y compris l'INC ainsi que des dispositions législatives et réglementaires statutaires en matière pénale contre des comportements violents qui sont applicables par le gouvernement central et les autorités locales. D'autres dispositions institutionnelles de gestion de conflits englobent l'administration autochtone et les chefs coutumiers dont le rôle historique dans le règlement des conflits a faibli au fil du temps.
22. Le gouvernement a également œuvré à l'instauration de relations pacifiques avec les voisins du Soudan par le biais d'accords bilatéraux, de commissions conjointes, de réunions non planifiées, d'échange de correspondances et de visites de dignitaires afin de réduire les conflits transfrontaliers.
23. Les autres importants conflits portent sur le statut d'Abeyi et la frontière entre le Soudan et le Soudan du



Sud dans cette zone ; le conflit au Darfour sur l'accès aux ressources et les inégalités socio-économiques liées aux identités ; le conflit entre le Sud de l'État de Kordofan et l'État du Nil bleu, où les négociations visant à déterminer le statut des deux États demeurent non concluantes. Bien que réduits de manière significative en intensité et en fréquence, des conflits violents se poursuivent entre les mouvements rebelles du Mouvement Justice et Égalité (JEM), du Mouvement de libération du peuple soudanais-Nord (SPLM-N) et le Mouvement de libération du Soudan-al Nur (SLM-A). Leurs zones d'activités ne sont pas totalement pacifiées.

24. Toutefois, le Dialogue national constitue une initiative prometteuse car pouvant faciliter les réformes institutionnelles capables de mettre fin à ces conflits. En réalité, le dialogue national a produit un optimisme et de grandes attentes parmi les Soudanais de toutes tribus, religions et idéologies, selon lesquelles un nouveau commencement pointe à l'horizon. Par conséquent, il doit être encouragé, renforcé et institutionnalisé. Les organisations continentales et la communauté internationale, particulièrement l'Union africaine (UA), sont priées de soutenir le Soudan pendant ce processus de reconstruction de la nation.
25. Concernant les conflits interétatiques, l'absence d'un cadre régional amélioré de coopération capable de résoudre les causes profondes des conflits entre voisins a entraîné dans certains cas une déstabilisation réciproque des États et la poursuite de conflits violents dans la région. Les organisations régionales et continentales, particulièrement l'IGAD et l'UA doivent déployer des efforts pour créer les conditions favorables à la promotion de la paix dans la région. Les leaders nationaux du Soudan et les États voisins sont encouragés à toujours accorder de la valeur aux efforts de rétablissement de la paix au niveau régional et à soutenir les organisations qui mènent ce processus.
26. Quant à l'accès à la justice, le Dialogue national a recommandé que les compétences du Ministre de la Justice en matière d'arrêt de procédures pénales doivent être révisées afin que les procureurs puissent bénéficier de plus d'indépendance. L'accès à la justice pourrait être amélioré au moyen de l'autonomisation des tribunaux inférieurs (tribunaux autres que la Cour constitutionnelle) pour qu'ils déterminent les affaires constitutionnelles, particulièrement celles liées à la protection des droits humains.
27. Le Soudan a créé un environnement juridique crédible en faveur des activités des OSC; il leur accorde le droit de contester les décisions réglementaires du gouvernement. Les OSC ont pris part à l'important processus du Dialogue national et leurs contributions sont mentionnées au niveau des résultats/recommandations du Dialogue national. Dans le but d'améliorer le régime qui sous-tend les activités des OSC, le Groupe des éminentes personnalités encourage le Soudan à proroger la période d'inscription des organisations volontaires et à réviser les obligations de ces dernières en matière d'établissement de rapports.
28. Le Soudan a mis en place un cadre juridique de renforcement des institutions de la fonction publique. Ainsi, l'INC prévoit une fonction publique méritocratique et politiquement neutre, elle la considère comme un instrument distinct du gouvernement national et régit son fonctionnement. L'INC remet la gouvernance de la fonction publique entre les mains de la Commission nationale de la fonction publique composée de fonctionnaires à compétence, expérience, intégrité et impartialité reconnues. Ainsi, il existe un plan clair visant à concevoir une fonction publique dont le personnel est recruté pour faire valoir les compétences requises et est composé dans le même temps de personnalités globalement représentatives de la population. La Constitution ne prévoit pas de dispositions similaires pour les services publics des États parce que chaque État Soudanais élabore sa propre constitution. Ainsi, chaque État doit élaborer ses lois propres relatives au service public.
29. Le Soudan a promulgué un certain nombre de lois visant à lutter contre la corruption, y compris l'INC, la Loi pénale de 2003, la Loi sur les marchés publics et la Loi de vérification nationale de 2015. Le Gouvernement du Soudan est encouragé à créer un organisme indépendant de lutte contre la corruption chargé d'orienter ses divers engagements politiques en la matière.
30. La décentralisation au Soudan ne constitue pas qu'un aspect de déconcentration administrative mais également une mesure constitutionnelle adoptée en tant que faisant partie des modalités négociées de résolution des défis de gouvernance occasionnés par des conflits internes. Les États sont responsables vis-à-vis des gouvernements locaux et devraient adopter des lois qui prévoient la mise en place de localités et l'élection d'un conseil qui fait office d'organe législatif. Bien que les localités constituent des autorités dirigeantes, elles ne disposent pas encore de conseils élus, ce qui signifie que les commissaires nommés par les Gouverneurs des États dirigent les localités. Il est recommandé que les Gouverneurs et les Commissaires qui dirigent respectivement les États et les administrations locales soient élus. En outre, le Gouvernement



du Soudan est encouragé à renforcer le système de décentralisation en ordonnant aux États de faciliter la mise en place de conseils locaux conformément à la Constitution et d'organiser des élections à cette fin dans les meilleurs délais.

31. Les femmes soudanaises ont bénéficié de nombreux droits politiques, économiques, sociaux et culturels depuis l'indépendance. La Constitution nationale intérimaire de 2005 accorde les mêmes droits aux femmes et aux hommes. En outre, la Déclaration des droits enchâssée dans la Constitution, garantit le droit égal des femmes à la jouissance de tous les droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques. La Constitution comprend également le principe du salaire égal pour un travail égal, qui est mentionné dans la Loi sur la fonction publique de 2007. La Loi sur la nationalité de 1994 telle qu'amendée en 2005 garantit aux femmes le droit de transférer leur nationalité à leurs enfants. En outre, une modification au Code pénal de 1991 et la Loi relative aux forces armées de 2007 garantissent aux femmes la sécurité lors des conflits armés. La Loi électorale de 2008 stipule également que 25% des sièges au Parlement doivent être exclusivement réservés aux femmes. Ainsi à la suite des élections de 2010, la représentation féminine est passée à 28,3%. Les droits des femmes ont également été renforcés avec l'adoption de stratégies d'élimination de la mutilation génitale féminine (MGF) et la création de l'Unité Violence à l'égard des femmes et des enfants au sein du Ministère de la Justice. Par conséquent, il y a eu d'importantes améliorations au niveau de la jouissance des droits des femmes au Soudan dans un passé récent.
32. La participation des femmes aux affaires politiques de l'État a été renforcée suite à l'adoption de la Loi sur les Elections en 2008, qui stipule que le quota de sièges parlementaires réservés aux femmes doit être de 25%. Selon CRM, le nombre réel des femmes siégeant à l'Assemblée nationale est de 30%, ce qui place le Soudan bien en avance sur plusieurs pays en Afrique qui ont signé la CEDAW. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale dépasse le seuil constitutionnel de 25% car elles peuvent également concourir pour les sièges de circonscriptions géographiques. Par ailleurs, l'Assemblée nationale dispose de deux Vice-présidentes.
33. Afin de s'assurer que l'accroissement du nombre de femmes parlementaires se traduit en changements palpables du point de vue égalité du genre au Soudan, les recommandations ci-après sont proposées :
  - a. Le Gouvernement pourrait envisager la signature et la ratification de la CEDAW afin d'améliorer le cadre de législation nationale et de politiques pour la promotion et la protection des droits humains ;
  - b. Les organismes de mise en œuvre des lois et politiques de promotion et de protection des droits humains doivent soumettre des rapports annuels au Législatif sur les progrès réalisés dans la promotion des droits des femmes;
  - c. Les ministères et organismes publics doivent adopter des politiques d'intégration de la dimension genre et faire rapport périodique sur les progrès réalisés.
34. Le Soudan a pris des mesures concrètes visant à promouvoir et protéger les droits des enfants et des jeunes. A cet effet, l'Article 14 de l'INC exige de l'État qu'il adopte des politiques, fournisse des installations aux enfants et aux jeunes pour leur bien-être, et protège les enfants de toutes violences physiques et morales et d'abandon. En outre, l'Article 32 (5) de l'INC exige de l'État qu'il protège les droits des enfants conformément aux conventions internationales et régionales ratifiées par le Soudan. Le pays a promulgué la Loi relative aux enfants de 2010 afin de donner effet à ces dispositions de l'INC. Plus important, la Loi relative aux enfants prévoit un cadre convenable pour la promotion et la protection des droits des enfants et des jeunes. Le Soudan est appelé à réexaminer les dispositions de la Loi relative aux enfants de 2010 qui permet aux enfants de moins de 14 ans de travailler, afin qu'il rende conforme la loi aux règlements de l'Organisation internationale du travail (OIT).
35. Le Soudan a une population de groupes vulnérables dont des personnes âgées, des personnes handicapées, des victimes de catastrophes naturelles et de guerres, des PDI et des réfugiés. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, il y avait 2,5 millions de PDI au Darfour à la fin de 2014 tandis que des nombres croissants de personnes étaient déplacés dans le Sud de l'État de Kordofan et dans l'État du Nil bleu. Ces chiffres n'ont pas encore fait l'objet de vérification. Depuis 2013, il y a eu d'autres déplacements nécessitant l'afflux de réfugiés dans des camps de PDI au Soudan à cause du conflit violent au Soudan du Sud. OCHA a également signalé une arrivée massive de réfugiés de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de la République centrafricaine (RCA) et du Tchad. En juin 2016, OCHA a déclaré que le nombre de personnes déplacées était de 3 374 000. Le Centre de contrôle des déplacements internes (IDMC) a, de l'autre côté, estimé le nombre de PDI à plus de 4 millions.
36. Le Gouvernement a mis en place différents types de politiques, programmes et institutions devant assurer



la protection et l'assistance à ces groupes, à part le soutien qui leur est fourni par une gamme variée d'organisations non gouvernementales locales et étrangères. Les principales institutions publiques chargées de porter assistance aux groupes vulnérables sont le Fonds national de sécurité sociale, le Zakat Chamber, la Caisse des pensions, l'Agence nationale d'assurance-maladie, la Commission d'aide humanitaire et la Commission des réfugiés.

37. Les recommandations suivantes sont formulées:

- Le Gouvernement doit envisager la révision du MoU signé avec des ONG internationales et des organisations humanitaires bénévoles locales afin qu'elles puissent porter assistance aux PDI et aux réfugiés sans entraves ;
- La logistique et la capacité opérationnelle de la Commission des affaires humanitaires doivent être renforcées afin de combler toute vacance laissée par quelque ONG internationale ou quelque organisation humanitaire volontaire locale qui se retire ou qui se voit interdire de rendre services à des PDI ou réfugiés.

### **Gouvernance et gestion économiques**

38. Le Soudan est actuellement le troisième pays africain le plus vaste, avec une masse continentale de 1, 86 million km<sup>2</sup>. Il est doté de ressources telles que l'or et le pétrole, des terrains fertiles pour la production agricole et d'abondant bétail. La population totale du Soudan a augmenté au cours de la dernière décennie, de 32,8 millions à 40, 2 millions d'habitants entre 2006 et 2015. Le revenu par habitant étant de 2.539 USD en 2015, le pays est classé comme pays à revenu moyen bas (Annuaire statistique de l'UA, 2016).

39. Le choc structurel causé par la sécession du Soudan du Sud et la baisse dramatique des cours du pétrole ont compliqué le problème, ce qui obstrue la capacité du Gouvernement à soutenir la croissance. Afin de combler la lacune au niveau financier, le Gouvernement a adopté un Programme d'urgence de recouvrement économique sur une période de trois ans (2011-2013) et a mis en œuvre un budget d'austérité, dont une dévaluation du taux de change de près de 66%, des augmentations d'impôt, une réduction des subventions de carburant, des réductions de dépenses publiques non prioritaires et un renforcement des protections sociales visant la protection vis-à-vis des effets de ces réformes. Une méthode de planification à moyen terme a été adoptée et définie dans un Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (I-PRSP).

40. L'impact des réformes commence à faire surface. La consolidation budgétaire et le resserrement de la politique monétaire ont contribué à endiguer l'inflation de 36,9% en 2014 à 16,9% en 2015. A cause des réformes fiscales entreprises par le Gouvernement, les revenus fiscaux ont atteint 68,7% des revenus publics en 2014, de 49, 1% qu'ils étaient en 2011. Le rapport déficit budgétaire-PIB est passé de -3.5% à -0.9% entre 2012 et 2014 mais a atteint de nouveau 1,2% en 2015 et devrait passer à 1,6% en 2016. Le fardeau de la dette étrangère du Soudan, qui représentait 70,7% du PIB en 2013 demeure un sujet de préoccupation au regard de sa durabilité, quand bien même elle a baissé à 56,3% du PIB en 2015.

41. Les autorités soudanaises ont fait part de leur optimisme concernant le développement durable au moyen de la poursuite de politiques drastiques visant à résoudre les chocs économiques résultant des effets de la sécession du Soudan du Sud et de la baisse des cours du pétrole. La source de cette préoccupation dépend en grande partie de la distribution des ressources, de la mise en œuvre des politiques et les effets des sanctions imposées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

42. L'agriculture constitue un secteur crucial à l'économie du Soudan. L'agriculture et le secteur de l'élevage représentent près de 30 à 35% du PIB du Soudan, 80% des exportations non pétrolières et une source de revenu de près de 65% de la population. L'agriculture non irriguée, qui constitue la majeure partie des terres cultivables, a baissé de 22,6% et a ralenti à son tour la croissance en 2014.

43. La dette totale externe du Soudan était estimée en 2011 à 41,4 milliards de dollar américain (représentant 59,4% du PIB) et était passée à 48,7 milliards de dollars américain en 2015. La dette par rapport au PIB s'était élevée à environ 61,7% en 2012 avant de se stabiliser à 56 % en 2014. Le rapport annuel de la Banque Centrale a mis la dette totale comme pourcentage des exportations totales à 1002% et 486% comme pourcentage du revenu total. Ces taux sont bien au-dessus du standard international de 30%, 100% et 200% dans cet ordre, ce qui laisse entendre que le profil de dette actuel est insoutenable et qu'il y a surendettement.

44. Une stratégie nationale de la dette a été développée mais elle attend toujours l'accord du gouvernement. Cependant, le gouvernement a entrepris les activités de renforcement des capacités avec certaines



organisations telles que la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de l'amélioration de la gestion de la dette. En raison des perspectives de l'allègement de la dette, la stratégie est focalisée sur les marchés de la dette intérieure pour financer les projets de développement.

45. La décentralisation des finances publiques est à son étape primaire puisque le gouvernement central a toujours entre ses mains la plupart des pouvoirs d'exécution. Par conséquent, les finances publiques sont demeurées relativement centralisées. En plus de cela, il y a un dépassement des dépenses de la décentralisation par rapport aux revenus de la décentralisation. Ce qui implique qu'au moment où le gouvernement central collecte environ 97% de taxes au total et 86 % des revenus totaux, sa responsabilité correspondante en termes de dépenses est en dessous de ses moyens de remboursement. Tandis que les administrations de l'État tiennent compte d'un pourcentage un peu plus élevé des employés de l'État, le gouvernement central comptabilise seulement 71 % et 74 % respectivement. Ceci indique que le gouvernement central a maintenu un contrôle sur la collecte du revenu tandis qu'il assigne plus de responsabilité de dépenses aux administrations de l'État.
46. Les institutions de finances publiques au Soudan sont le produit d'une combinaison de mécanismes politiques, juridiques et administratifs. Les origines juridiques et constitutionnelles de la gestion des finances publiques dans la forme de fonctions institutionnelle et procédurale sont entérinées dans l'Accord de Paix Global (APG) de 2005 et dans la Constitution Nationale Intérimaire (INC). La loi sur la comptabilité des finances et des procédures de 1977 (amendée en 2006 pour accommoder les provisions fiscales et financières de l'APC) a établi le cadre juridique pour les politiques fiscales et financières.
47. Le rendement de la Gestion des finances publiques (GFP) est estimé par la solidité financière et la réduction du déficit budgétaire, allant de -3,5% en 2012 à -0,9% en 2014. Cependant, il s'est élargi de manière minimale à -1,5% en 2015 tandis que la solidité financière (évaluée par le crédit intérieur au secteur privé en tant que pourcentage du PIB) a ralenti de 12,04% en 2012 à 8,2% en 2015. Ces chiffres réitérent la nécessité de consolider la mise en œuvre des réformes de la GFP au niveau fédéral et par la suite au niveau local.
48. Le gouvernement a promulgué des lois comme la Loi relative à l'enrichissement illicite et suspect (1989), la Loi sur la Chambre nationale de vérification (2007), la Loi sur les marchés publics (2010) et la nouvelle Loi contre le blanchiment d'argent et le terrorisme financier promulgué en 2011 pour compléter la Loi sur la lutte contre la corruption (2004). Il a également constitué l'Antenne soudanaise de Transparency International (2014 et adopté les Conventions de l'UA et de l'ONU sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003). En outre, le Code pénal soudanais de 2003 pénalise les infractions liées à la corruption telles que les tentatives de corruption, la subornation de fonctionnaires étrangers et le blanchiment d'argent.
49. L'indépendance de la Chambre du Vérificateur général est garantie par la loi et lui permet de soumettre des rapports de vérification des finances publiques. L'indépendance inconditionnelle du Vérificateur général a été démontrée par le biais de l'exécution de ses obligations constitutionnelles qui consistent à mener des opérations de vérification des dépenses publiques et à faire rapport au Parlement. Un rapport présenté par le Vérificateur général au Parlement en 2012 a révélé des cas de corruption au niveau fédéral et local.
50. Le commerce du Soudan avec les économies de l'Afrique du Nord n'est pas suffisamment intégré ; il représente moins de 1% (2014) du total de ses exportations et 8,5% de ses importations. Les exportations du Soudan vers l'ensemble de l'Afrique représentaient moins de 10% du total des importations et des exportations entre 2011 et 2014. Les importations du Soudan représentaient au moins 80% du total de ses importations en provenance des pays asiatiques et arabes tandis qu'il exportait une plus grande proportion (près de 65%) vers les pays industriels et asiatiques. Cette réalité laisse entendre qu'il existe des relations commerciales très solides entre le Soudan et d'autres régions autres que l'Afrique.
51. Les attractions historiques, les parcs naturels et la côte maritime du Soudan offrent des potentialités pour le développement touristique. Avant 1998 les apports d'IDE reçus représentaient moins de 100 millions \$EU. En 2009 ils avaient atteint 1,7 milliards de \$EU. Les statistiques de 2012 et 2013 y relatives suggèrent qu'ils sont restés aux niveaux antérieurs à la sécession; mais il y a eu une poussée en 2012, avec des entrées totales atteignant 2,3 milliards \$EU, puis réduites à 1,2 milliard \$EU en 2014. Les chiffres commencent à augmenter jusqu'à atteindre 1,7 milliard \$EU en 2015, plaçant ainsi le Soudan parmi les pays africains qui reçoivent le plus d'IDE. Une part substantielle de ces apports d'IED provient de l'Arabie Saoudite et du Qatar et a été orientée vers l'agriculture et l'énergie.
52. La loi nationale d'encouragement de l'investissement de 2013 constitue le cadre juridique qui stimule



les investissements intérieurs et étrangers au Soudan. Elle prévoit une présélection de tous les projets d'investissement par l'Autorité nationale des investissements. L'octroi de licences fait partie du rôle de régulation de l'Autorité lui donnant la possibilité de contrôler effectivement et de mettre fin à tout projet d'investissement.

53. Il ne fait aucun doute que le gouvernement a fait des efforts palpables au cours des cinq dernières années pour faire face aux chocs économiques majeurs, stabilisant ainsi l'économie. Certains défis demeurent cependant. Le gouvernement devrait intensifier ses efforts pour diversifier la base économique, le marché des exportations et la mobilisation des ressources intérieures, tout en réduisant les déficits budgétaires et en mettant en place une politique d'endettement pour le pays. Il devrait également améliorer les infrastructures pour accroître le commerce transfrontalier avec les pays voisins.

## ***Gouvernance des entreprises***

54. Le Soudan a signé et ratifié de nombreuses conventions internationales, régionales et bilatérales fondamentales, même s'il ne signe pas encore de conventions techniques. L'application et le respect effectifs de toutes les conventions internationales ratifiées sont dans une certaine mesure limités par la décentralisation, ce qui rend difficile la coordination et la mise en application des conventions internationales, les faiblesses de certaines institutions en termes de capacités de surveillance et de taille du secteur informel.
55. Malgré la faiblesse du cadre réglementaire des activités économiques, la Banque centrale du Soudan joue un rôle essentiel dans la promotion des principes de gouvernance des entreprises.
56. Le Soudan a entrepris un certain nombre de réformes afin d'améliorer l'écosystème des affaires et de promouvoir l'esprit d'entreprise (guichet unique, loi nationale d'encouragement à l'investissement de 2013), mais sa performance globale dans le secteur « Doing Business » a diminué. Cela est particulièrement remarqué en ce qui concerne certaines dimensions : l'obtention du crédit, le commerce transfrontalier, la protection des investisseurs minoritaires et la résolution de l'insolvabilité. Deux autres facteurs ont un impact négatif sur les opportunités d'investissement : la propriété foncière et les conflits fonciers d'une part, et la corruption, souvent liée aux intermédiaires ou courtiers qui interviennent au niveau des projets d'investissement, d'autre part.
57. Tandis que les «projets stratégiques» reçoivent une grande attention institutionnelle, les PME ont besoin d'aide, de suivi et de supervision plus accrus. C'est particulièrement le cas pour les entreprises dirigées par les femmes. En fait, même si les femmes soudanaises font de plus en plus sentir leur présence à tous les niveaux de la gouvernance du pays, il semble qu'en dehors du secteur informel, elles doivent faire des efforts particuliers pour gagner leur place dans le monde des affaires.
58. Les statistiques sur l'inclusion financière montrent que les institutions financières sont particulièrement insuffisantes en ce qui concerne la couverture des citoyens et des entreprises soudanais. D'autre part, les Soudanais peuvent compter sur le soutien exceptionnel de leurs proches et sur leur capital social pour résoudre leurs problèmes financiers.
59. Au-delà de ces contraintes formelles et institutionnelles en matière d'investissement, la MEN a constaté que certaines attitudes socioculturelles à l'égard de l'entrepreneuriat pourraient déclencher des imitations et entraver l'innovation.
60. Le Soudan a choisi l'agriculture et l'agrobusiness comme ses principaux secteurs de développement. Mais ces secteurs sont confrontés à des défis et doivent être restructurés. L'accent mis par les participants au Dialogue national sur l'importance de ces secteurs est une véritable opportunité et devrait déboucher sur de nouvelles stratégies.
61. Le projet El Gezira pourrait à nouveau être le moteur de la croissance de l'économie, grâce à des grappes industrielles et des services d'accompagnement qui favoriseraient et faciliteraient une révolution agricole. Cela nécessite un meilleur système d'allocation et de gestion des terres, une meilleure intégration financière, une meilleure coordination des politiques publiques et, surtout, une nouvelle génération d'agriculteurs et d'investisseurs.
62. La nature familiale de la majorité des entreprises, leur gestion paternaliste et peu ouverte expliquent en grande partie l'opacité qui entoure le monde des affaires. La divulgation des informations, même pour les grandes entreprises, reste liée aux considérations juridiques et de conformité, plutôt qu'à des fins stratégiques et à l'établissement de la confiance avec toutes les parties prenantes.



63. Bien que le Soudan ait signé et ratifié la «Convention des Nations Unies contre la corruption», il faut encore beaucoup d'efforts pour lutter efficacement contre la corruption. Le contrôle social et l'éthique islamique ne sont pas suffisants pour limiter le phénomène lié à la bureaucratie, la pauvreté et au sentiment d'injustice. Le Soudan doit renforcer la stratégie nationale de lutte contre la corruption et mieux faire appliquer la convention des Nations Unies par le biais des mécanismes juridiques et institutionnels nécessaires.
64. Une des pratiques optimales que la MEP tient à souligner est le dialogue tripartite entre les Syndicats et le Gouvernement. Cette institution officielle devrait être approuvée par une approche plus inclusive pour s'assurer que tous les intérêts sont bien représentés.
65. En ce qui concerne la Responsabilité Sociale des Entreprises, bien que certaines entreprises soudanaises montrent un engagement envers sans faille envers l'éthique islamique et l'amélioration sociale, il y a une grande divergence et incongruité entre les pratiques des entreprises et les codes d'éthique, les objectifs et les valeurs qu'elles communiquent dans leurs déclarations de mission et de vision.
66. Malgré l'impact négatif que les sanctions ont eu sur le développement du secteur privé, une stratégie économique et entrepreneuriale plus coordonnée et plus inclusive pourrait entraîner plus l'esprit d'entreprise et la croissance des sociétés soudanaises.

### ***Développement Socio-Économique***

67. L'Accord de Paix Global (CPA), qui a été signé le 9 janvier 2005 par le Mouvement de Libération du Peuple Soudanais (SPLM) et le Gouvernement du Soudan, est une preuve tangible de la volonté du peuple soudanais de promouvoir une paix durable, la sécurité et la stabilité en tant que condition préalable à une croissance économique durable et élargie de développement socio-économique du pays. En effet, le développement socio-économique durable élargi implique une amélioration continue du bien-être et du niveau de vie des citoyens, ce qui pourrait se résumer en termes de revenu par habitant, de santé, d'espérance de vie à la naissance, d'éducation, de mortalité infantile, d'environnement, d'alphabétisation des adultes et de libertés qui sont des procurations à mesurer et à comparer.
68. Reconnaissant qu'un développement socioéconomique durable est possible grâce à une bonne gouvernance, qui concerne l'appropriation, la participation, la réactivité, la responsabilisation et la durabilité, le Gouvernement soudanais a signé, ratifié et adopté un certain nombre de normes et de codes internationaux et régionaux. Cependant, un pourcentage de la population et les organismes compétents (institutions publiques, secteur privé, ONG, Organisations Communautaires) ne sont pas pleinement conscients de ces accords. En outre, de nombreuses parties prenantes ont affirmé que les facteurs socioculturels et religieux constituaient un obstacle à la domestication et à la mise en œuvre de certains instruments internationaux, telles que les Conventions sur les Droits des Femmes et des Enfants, qui rencontrent encore des résistances dans certaines communautés.
69. Le Soudan est doté de ressources naturelles abondantes, y compris le pétrole et de gisements importants de minerai de chrome, de cuivre, de minerai de fer, de mica, d'argent, d'or, de tungstène et de zinc. Le Nil Blanc est la caractéristique géographique dominante du Soudan, qui coule sur 3 000 kilomètres de l'Ouganda au Sud, ainsi que le Nil Bleu de l'Éthiopie, en plus de l'agriculture, qui demeure un secteur vital pour l'économie, employant 70% de la population. Bien que la part de l'agriculture varie d'une année à l'autre, elle est demeurée au-dessus de 30%.
70. Afin d'utiliser judicieusement les ressources naturelles abondantes pour le bien-être de son peuple, le Gouvernement soudanais a élaboré un plan stratégique et des politiques sectorielles visant à promouvoir et à accélérer le développement socioéconomique durable à grande échelle. La Stratégie Économique s'inscrit dans la Stratégie de 25 ans, qui repose sur la vision d'ensemble, les objectifs nationaux, les directives économiques et les documents de travail soumis par les différentes institutions économiques. À cet effet, tous les ministères et institutions économiques s'engagent à satisfaire aux besoins fondamentaux des citoyens en réalisant de façon juste et équitable la justice sociale, le bien-être et l'image du pays.
71. En outre, le Document de Stratégie Provisoire de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), élaboré en étroite collaboration avec le Groupe de la Banque Mondiale, est considéré comme un premier document de politique globale qui évalue les défis et les opportunités de réduction de la pauvreté et établit des priorités, et des politiques pour un développement socio-économique continu axé sur les populations.



72. Contrairement aux plans et stratégies économiques précédents, la Stratégie de 25 ans et le DSRP-I ont été élaborés en consultation avec les communautés nationales et internationales et ont permis d'adopter une approche plus transparente et participative en termes de planification des politiques. Les deux documents ont ouvert la voie au renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la stratégie sectorielle et de la planification des dépenses, ainsi qu'aux processus de vision à long terme. Le gouvernement s'engage à respecter le DSRP-I et le considère comme un pont important pour développer un partenariat avec la communauté internationale du développement.
73. Selon les Perspectives Économiques de 2016 de la Banque Africaine de Développement, la croissance économique du Soudan a dépassé 5% en 2015 et devrait encore augmenter à 6% en 2016 et 2017, principalement sous l'impulsion de l'agriculture et des industries extractives et soutenue par des politiques macroéconomiques améliorées comme indiqué ci-dessus. Cependant, le pays est confronté à des défis, notamment la pauvreté et le chômage qui sont induits par les sanctions imposées par les États-Unis depuis 1997, la sécession du Sud-Soudan suivie de la chute des prix du pétrole, la menace du changement climatique et la réduction des achats d'or par la Banque Centrale.
74. Afin de relever ces défis, le Gouvernement a décidé, depuis 1999, d'élaborer une stratégie d'éradication de la pauvreté en créant une cellule de lutte contre la pauvreté au sein du Ministère des Finances et de l'Économie Nationale et un haut conseil présidé par le Président a été créé pour superviser la préparation du document stratégique et la mise en œuvre du programme d'éradication de la pauvreté. Une stratégie a été lancée en dépit du manque de données et un atelier a été organisé pour discuter des concepts, des politiques et de l'ampleur de la pauvreté. En 2004, un projet de plan stratégique national provisoire d'éradication de la pauvreté a été publié. La Banque Africaine de Développement a fourni une subvention pour contribuer aux efforts nationaux visant à éradiquer la pauvreté au Soudan.
75. Comme indiqué ci-dessus, la plupart des stratégies et des programmes ont été élaborés en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux. En outre, ces stratégies ou programmes ont adopté une approche participative par le biais de consultations publiques, d'évaluations et de validation participative, y compris un échantillon représentatif des principales parties prenantes (communautés et ménages) et des parties prenantes secondaires (experts, universitaires, OSC/ONG, médias, etc.). En effet, il a été généralement convenu que le processus de rédaction et d'adoption de l'Accord de Paix Globale, la Conférence sur le Dialogue National, le Plan Stratégique National et les principaux programmes et stratégies sectoriels étaient hautement participatifs et que le cadre politique proposé était approprié par toutes les parties prenantes.
76. Il y avait différentes opinions sur l'adéquation et la qualité des consultations. Certaines parties prenantes ont soutenu que les consultations ne couvraient pas toutes les régions du pays et que certaines parties de la communauté étaient marginalisées dans le processus de prise de décision. Elles se sont plaintes qu'elles étaient souvent très peu impliquées ou pas du tout consultées. D'autres parties prenantes ont indiqué qu'elles étaient invitées à participer à titre personnel et non à titre de représentant d'un groupe. À l'inverse, d'autres ont confirmé qu'elles étaient consultées et étaient satisfaites du processus de consultation, en citant les nombreuses occasions où elles étaient directement contactées ou impliquées à travers d'autres moyens tels que les médias.
77. En ce qui concerne la participation des femmes aux secteurs formels non agricoles, il y a un net progrès dans leur participation à l'ensemble de l'économie nationale. Toutefois, la disparité entre les sexes dans le secteur formel est tout à fait perceptible. Selon les lois sur l'emploi, les femmes au Soudan ont les mêmes chances d'accéder à l'emploi que les hommes. La loi sur l'égalité de rémunération s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes, pour autant qu'ils exercent les mêmes responsabilités. Le profil de l'emploi est cohérent avec le secteur économique où les femmes sont dominantes, tels que les secteurs informel et agricole. Néanmoins, l'expansion de l'éducation et des autres services sociaux au Soudan se traduit par des changements dans la structure du statut du travail féminin, notamment en les encourageant à s'engager dans le secteur formel. La présence de femmes dans les échelons inférieurs et moyens est relativement élevée, alors qu'elles occupent toujours très peu de postes à des niveaux élevés.
78. Depuis l'indépendance, les femmes soudanaises sont actives dans la vie publique. En particulier, les progrès dans la participation politique sont perceptibles depuis les années soixante-dix. Les femmes occupent actuellement 30% des sièges au Parlement et leur nombre à des postes ministériels est important. Il y a plus de 300 femmes parlementaires dans toutes les assemblées législatives au Soudan, le plus grand nombre jamais enregistré dans l'histoire moderne du Soudan.



79. Le Gouvernement a entrepris certaines réformes institutionnelles afin d'encourager la participation des parties prenantes au développement. Cela se reflète dans le Plan Stratégique de 25 ans, le Document de Stratégie Provisoire pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) et le Programme de Décentralisation. Le Gouvernement a également fait des efforts considérables pour promouvoir une approche élargie de développement en incluant des leaders d'opinion, des ONG et des Organisations Communautaires à grande échelle (CBO).
80. La pauvreté au Soudan a entravé les efforts du Gouvernement et des parties prenantes (le secteur privé et les ONG), car elle touche différents secteurs de l'économie. Afin de réduire son impact, le gouvernement l'a définie comme une condition dans laquelle l'on ne pas avoir les moyens de répondre aux besoins humains fondamentaux tels que l'eau potable, la nutrition, la santé, l'éducation, l'habillement et le logement. Il a indiqué que les principales causes de la pauvreté sont les suivantes: (i) l'effet de la libéralisation économique sur les groupes pauvres et vulnérables ; (ii) les longues sanctions économiques qui ont handicapé l'accès aux initiatives internationales telles que (HIPCS) ; (iii) les conflits internes prolongés ; et (iv) le montant accru de la dette extérieure.
81. Selon l'Enquête de Référence sur les Ménages de 2009, la proportion de la population au-dessous du seuil de pauvreté national et l'écart de pauvreté est estimée respectivement à 46,5% et 16,2%. Selon l'Enquête, la pauvreté en termes de revenus/consommation a diminué d'environ 20 points de pourcentage depuis 2005. Mais près de la moitié de la population est encore en dessous du seuil de pauvreté. Le ratio de l'écart de pauvreté et l'indice de gravité de la pauvreté pour 2009 sont respectivement 16,2% et 7,8%, ce qui montre que la pauvreté liée aux revenus/à la consommation est élevée.
82. Depuis 2004, le Soudan a connu des évolutions positives qui ont offert de nouvelles opportunités pour des progrès réels en vue de l'éducation pour tous, en particulier au niveau de base. L'accord de paix a mis fin aux conflits internes de longue date. L'investissement dans le pétrole a accéléré la croissance économique; ce qui a encouragé la coopération extérieure. Tout aussi importante, la Constitution Nationale Provisoire de 2005 stipule ce qui suit : «L'État fasse la promotion de l'éducation à tous les niveaux dans tout le Soudan et veille à ce que l'éducation soit gratuite et obligatoire au niveau primaire et dans les programmes éducatifs».
83. Les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation ont diminué car le nombre de filles inscrites a augmenté dans les écoles primaires et secondaires. Il est indiqué que sur le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire, 58% étaient des garçons et 42% étaient des filles. En combinant les écoles primaires et secondaires, 63% des garçons et 37% filles étaient inscrits, ce qui se traduit par une augmentation de l'indice de parité des sexes à 101% à l'école primaire et à 78% au secondaire. Dans son engagement concernant l'égalité d'accès des filles et des garçons à l'éducation, le Gouvernement a également supprimé les frais de scolarité exigés dans les écoles secondaires des régions de l'Est et du Nord afin d'encourager la fréquentation scolaire et de réduire les disparités régionales.
84. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement et toutes les autres parties prenantes pour accélérer au développement socio-économique du Soudan et, par conséquent, réduire la pauvreté, la situation est encore préoccupante compte tenu de l'impact du changement climatique, du taux de chômage et des inégalités dans l'accès aux services publics de base tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité et les transports.
85. En effet, au Soudan, près d'un tiers (31,8%) des enfants de moins de cinq ans souffrent d'une prévalence de poids insuffisant modérée et sévère (poids pour l'âge), proche de l'estimation nationale de 33%. De même, près de 33% souffrent de malnutrition chronique modérée ou sévère (taille pour l'âge) selon SHHS 2006, tous les deux indiquant une prise alimentaire inadéquate couplée à d'autres morbidités.
86. Le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre une politique de soins gratuits pour les femmes enceintes, les mères qui allaitent et les enfants de moins de cinq ans. Cependant, il a été observé que les services de santé pour les femmes devaient être améliorés. De fait, diverses réunions avec les parties prenantes ont indiqué que les cliniques de santé manquent de personnel et que le personnel est sous-formé et, dans certains cas, mal payé. En conséquence, les médecins ayant une grande expérience préfèrent souvent travailler pour des hôpitaux privés, des ONG ou dans des pays voisins ou migrer à l'étranger.
87. Pour ce qui est de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, aux finances, aux marchés, aux TIC, au logement et à la terre, tous les citoyens, en particulier les ruraux pauvres, ont besoin d'investissements accrus dans ce domaine. Selon le Ministère de l'Énergie et des Ressources en Eau, seulement 32% environ



de la population rurale a accès à un approvisionnement en eau fiable en raison d'une capacité insuffisante et de mauvaises conditions d'exploitation et d'entretien. La couverture d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines, en particulier, à Khartoum, est d'environ 50%. En raison du mauvais état des services hydrauliques à Khartoum, l'approvisionnement en eau ne répond pas aux besoins de sa population, qui a énormément augmenté.

88. Compte tenu de l'importance de l'eau potable et des installations sanitaires sûres, le Gouvernement a décidé d'élaborer une politique et des directives nationales sur l'eau et l'assainissement. L'objectif général est de gérer les ressources en eau de manière intégrée afin de soutenir le développement social et économique dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'énergie et de maintenir la productivité et l'intégrité de l'environnement sur une base durable.
89. Un bon réseau de transport est indispensable pour la croissance dans des secteurs clés de l'économie et pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Au cours de diverses discussions, il a été affirmé qu'un réseau de routes existe, mais certaines routes sont inadéquates et nécessitent généralement une amélioration. . L'existence de routes rurales et d'accès insuffisants et mal entretenus reliant les villages et les zones agricoles aux centres commerciaux et le manque de services de transport réguliers posent des défis au développement économique du pays. La réhabilitation des routes, en particulier des routes de desserte, est une priorité à moyen terme du Gouvernement ; ce qui nécessiterait un appui important des partenaires au développement internationaux.
90. En dépit des progrès réalisés par le Gouvernement et les autres parties prenantes dans la promotion et l'accélération du développement socio-économique durable à grande échelle au Soudan, des études récentes indiquent qu'il faut faire davantage pour que toutes les parties prenantes participent véritablement au processus de développement. Les inégalités entre les hommes et les femmes subsistent dans certains domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux moyens de production (terre, crédit, etc.), à la formulation des politiques et à la prise de décisions. En outre, une communication efficace, qui pourrait renforcer la confiance et combler les insuffisances en termes d'informations et de rétroaction qui ont été révélées par les discussions avec les parties prenantes sur leur participation au processus de développement, est nécessaire.
91. La mise en œuvre des programmes et des stratégies formulés par le Gouvernement en étroite collaboration avec les partenaires au développement internationaux et la pleine participation de tous les acteurs nécessiteront la mobilisation de ressources financières considérables aux niveaux national et international. Le Gouvernement devrait par conséquent chercher les voies et moyens pour mobiliser ces ressources dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et particulièrement le Programme d'Action National (PAN).

## QUESTIONS TRANSVERSALES:

92. Les principales questions transversales identifiées dans le présent rapport figurent dans les quatre domaines thématiques d'évaluation. De par leur nature, ces questions ont un impact sur les avancées bien au-delà de tout domaine thématique particulier. Elles méritent donc d'être relevées pour bénéficier d'une attention toute particulière. Considérant son niveau de développement politique, social et économique actuel, le Soudan a tout à gagner à accorder l'attention nécessaire et à trouver des solutions aux questions transversales soulevées, à savoir : Le Chômage des Jeunes, la Réduction de la Pauvreté et le Développement socio-économique, les conflits, les PDI et les Réfugiés et les Sanctions Économiques.

### *Chômage des Jeunes*

93. Le taux de chômage au Soudan se situait en moyenne à 15,83% de 1993 à 2014, atteignant un niveau record de 19,50% en 2014 et un bas record de 11,10% en 1993. Le taux de chômage dans les zones urbaines était plus élevé que dans les zones rurales et il semblait également relativement plus élevé pour les personnes hautement qualifiées. Enfin, il a été signalé que l'incidence du chômage au sein de la population jeune (dont la tranche d'âge est comprise entre 15-24 ans) était deux fois plus élevée par rapport au reste de la population.
94. Ce chômage a des conséquences sociales, économiques et politiques négatives. Il accentue les frustrations, la pauvreté, le crime, l'immigration et l'exclusion. Cela complique également la consolidation de la paix dans



certaines parties du pays et pourrait menacer la stabilité sociale, et c'est l'un des principaux défis que le gouvernement doit relever avec beaucoup d'effort et de prudence.

### ***Réduction de la Pauvreté et Développement Socio-Économique***

95. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, une indication du dénuement dans une ou plusieurs facettes du bien-être d'une personne. Elle va au-delà de l'insuffisance alimentaire ou des revenus, et s'étend à l'accès d'un individu à l'alimentation de base, aux soins de santé primaires, à l'éducation et aux qualifications de base, aux conditions de logement décentes, à l'eau potable, à la participation sociale et à la liberté politique ou religieuse, éléments qui définissent son bien-être. La pénurie marquée ou la privation de chacun de ces éléments traduit une facette de la pauvreté et leur somme symbolise le vaste concept de développement. La pauvreté au Soudan est conceptualisée au sens large de la pauvreté monétaire et de la pauvreté en ressources humaines.
96. Dans l'optique de relever ces défis et réduire la pauvreté, de douloureuses, impopulaires mais indispensables ajustements du solde budgétaire et extérieur devront être faits pour soutenir la stabilité macroéconomique nécessaire pour relancer et soutenir la croissance.

### ***Conflits, Personnes Déplacées à l'Intérieur du pays et Réfugiés***

97. Le conflit au Soudan naît de la nature hétérogène de sa population et des difficultés dans la gestion des revendications concurrentes des différentes populations, qui ne jouissent pas toutes d'un égal accès aux pouvoir, privilèges et ressources naturelles. Une évaluation approfondie de la nature et des causes des conflits au Soudan montre que ces conflits pourraient ne pas être si fréquemment violents et préjudiciables au tissu social s'ils gérés et traités correctement.
98. La géographie des conflits au Soudan montre également que la concurrence pour les ressources naturelles rares telles que l'eau et les pâturages a été une source majeure de conflits. La cohabitation sur le même espace des agriculteurs et les bergers prédispose au conflit parce que le bétail paît dans les champs et détruit les cultures, privant ainsi les agriculteurs des récoltes potentielles. Le réchauffement de la planète a lui aussi contribué à la crise foncière et exacerbé la concurrence sur la terre pour l'agriculture et le pâturage entre les agriculteurs et les bergers. La prolifération des armes légères et de petit calibre dans les zones de conflit a également contribué à aggraver la situation.
99. Les PDI et les réfugiés sont confrontés à des défis en matière de droits de l'homme, y compris leurs droits économiques, sociaux, politiques et culturels. Certains camps manquent de besoins fondamentaux tels qu'un logement adéquat, l'eau, les soins de santé, l'assainissement et l'éducation des enfants.
100. Toutefois, le Gouvernement s'est engagé à résoudre les problèmes auxquels les PDI et les réfugiés font face à la suite de tels conflits de diverses manières. Il y a le Document de Doha pour la Paix au Darfour (DDPD) dont l'objectif était de pacifier la région du Darfour.

### ***Sanctions Économiques***

101. Le 3 novembre 1997, le Président américain a pris un décret présidentiel qui imposait un embargo commercial total sur le Soudan et bloquait les avoirs du Gouvernement aux motifs présumés de violations des droits de l'homme entre autres questions.
102. Ces sanctions ont en effet dicté les échanges commerciaux du Soudan avec le reste du monde. Par exemple, tandis que le commerce avec les pays occidentaux a été freiné par l'évitement des banques pour faciliter les transactions avec le Soudan, la majeure partie du commerce à l'exportation a été dévié davantage vers les États arabes et la grande Asie.
103. Les sanctions ont sévèrement affectés la couche la plus pauvre de la population en particulier, élargissant de ce fait le fossé de l'inégalité dans la société soudanaise. L'incidence de la pauvreté a augmenté surtout dans les régions qui avaient besoin d'aide qui était soit retardée, soit non disponible à cause des sanctions. Puisque l'imposition de sanctions au Soudan a entraîné un appauvrissement systémique des citoyens, ce qui augmente les difficultés pour une vaste majorité de la population, l'UA et les États Membres devraient accorder la priorité au retrait total des sanctions comme objectif majeur.



## PRATIQUES OPTIMALES

- a. Dialogue National au Soudan : En janvier 2014, Omar El Béchir, Président du Soudan, a fait une déclaration d'intention politique novatrice pour convoquer un dialogue pour mettre un terme à tous les conflits, violences et tensions ; rejeter l'ethnicité, le tribalisme et le régionalisme et favoriser l'unité nationale ; promouvoir la réconciliation et la paix ; et élaborer une constitution permanente. Que la Conférence du Dialogue National commençait en octobre 2015 et se terminait en octobre 2016. Quelques traits saillants du Dialogue National le recommandent vivement en tant que mécanisme de résolution de conflit et de consolidation de la paix. C'est le rassemblement le plus complet de tous les acteurs soudanais à ce jour en quête de paix et d'unité nationale. Il détient l'agenda le plus complet sur les pourparlers de paix dans l'histoire du Soudan jusqu'à ce jour. Le Dialogue National a également eu la participation la plus inclusive. Chose remarquable, 98% de ses 944 recommandations ont été adoptées à l'unanimité, ce qui reflète l'accord le plus consensuel signé à ce jour sur la paix et l'unité nationale.
- b. Bonne résolution de conflit avec le Tchad : L'hostilité entre le Soudan et le Tchad a connu un heureux dénouement. Il y a cette expérience conjointe réussie d'un corps armé conjoint, constitué de militaires soudanais et tchadiens pour assurer le contrôle de la frontière, et où intervient tous les six mois un changement de commandants. Cela a non seulement mis fin à l'hostilité entre les deux pays voisins, mais a également réduit la contrebande d'armes et la traite des êtres humains et a favorisé le commerce transfrontalier.
- c. Décentralisation : Étant donné que le Soudan s'est efforcé ces dernières années de reconstruire la gouvernance pour parvenir à la paix et à la stabilité, il a entrepris un programme de décentralisation, par lequel le pouvoir est transféré aux États, aux gouvernements locaux et aux institutions traditionnelles. Ce principe de la décentralisation couvre également les secteurs sociaux tels que les services de santé, l'approvisionnement en eau, l'éducation de base et les soins de santé de base pour les services de santé primaires tels qu'exprimés dans la Stratégie de 25 ans du Ministère Fédéral de la Santé (GMOH). Le principal objectif est de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), contribuer à la réduction de la pauvreté, et améliorer l'équité à travers et au sein des états et parmi les groupes vulnérables. Il s'agit d'un programme qui se poursuit toujours sur le plan opérationnel, mais le cadre institutionnel est en place et le gouvernement s'efforce de le mettre en œuvre efficacement.
- d. Participation des femmes à la vie politique : Le Soudan a signé le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples des femmes en Afrique (2003) et les femmes du Soudan ont atteint des niveaux de participation politique plus élevés que les femmes de nombreux pays africains qui ont signé et ratifié la CEDAW. La participation des femmes à la vie politique a connu une augmentation graduelle depuis que la loi électorale de 2008 a réservé 25% des sièges électifs à l'Assemblée Nationale aux femmes. En 2015, le pourcentage a été relevé à 30% à la suite d'une modification de la constitution. La proportion actuelle de femmes au Parlement après les élections générales de 2015 s'élève à 30,5%. L'Assemblée Nationale du Soudan compte deux Vice-Présidents, et les deux sont des femmes. .
- e. Tripartisme et Dialogue Social au Soudan : Le tripartisme couvre les négociations, les consultations et l'échange d'information entre et parmi les différents acteurs ; les négociations collectives ; la prévention et la résolution de différends ; et d'autres instruments de dialogue social comme la responsabilité sociale des entreprises et les accords-cadres internationaux. Un Conseil supérieur ayant une configuration tripartite (gouvernement, employeurs et travailleurs) a été formé à la suite des négociations que les Syndicats avaient eues avec l'État. Ce Conseil travaille depuis plus de vingt ans. Par ailleurs, les Syndicats étaient représentés dans les assemblées législatives au niveau national comme suit : le syndicat est représenté au sein du conseil consultatif pour les ministres, et au sein des comités pour l'élaboration et l'amendement des lois sur le travail ; les travailleurs sont représentés au sein des conseils d'administration des organismes et des institutions du gouvernement. Des consultations ont permis de limiter les conflits sociaux et de proposer d'importantes réformes, telles que la révision de la loi de 1995 sur la fonction publique en mai 2007 et de la loi sur le travail de 1997.
- f. Rationalisation des procédures de passation de marchés : L'une des principales retombées de la Réforme du Secteur Public, la Décentralisation et le Projet d'Appui au Programme de Renforcement des Capacités était le Document de Soumission Standard (SBD) et le manuel de passation de marchés publics qui en découle. Ces documents étaient par le passé acceptés par le Ministère des Finances du Soudan. Le manuel et le SBD contenaient les toutes premières procédures et formulaires uniformisées en matière de marchés publics. Bien

avant l'arrivée de ces documents, chaque ministère disposait de documents et de politiques de marchés publics qui lui étaient propres. L'adoption et la mise en œuvre du SBD et du manuel d'approvisionnement dans tous les ministères ont un grand potentiel pour rationaliser les procédures de passation de marchés du pays.

- g. Extension de la capacité de sensibilisation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) : L'Association de Port Soudan pour le Développement des Petites Entreprises (PASED) s'est élargie aux microcrédits accordés aux créateurs d'entreprises démunis afin de leur permettre de mettre sur pied de petites entreprises et d'améliorer l'environnement des affaires en faveur des entreprises nationales. L'une des principales caractéristiques des interventions du PASED est qu'elle les étend les prêts destinés à l'amélioration de l'habitat avec un accent mis sur les femmes. Le PASED fonctionne dans cinq bureaux auxiliaires situés dans les quartiers résidentiels pauvres de Port Soudan et emploie 21 personnels permanents assistés de quatre volontaires issus de la communauté locale.
- h. Concept d'École Adaptée aux Enfants : Le concept d'École Adaptée aux Enfants (CFS) a été introduit et encouragé en vue de rendre opérationnel les principes qu'énoncent les droits des enfants, à savoir l'égalité, la non-discrimination, le droit à la survie et au développement, et le meilleur intérêt de l'enfant dans l'éducation. Le concept d'École Adaptée aux Enfants promeut donc le respect des droits et est utilisé dans la programmation de l'éducation dans la perspective d'assurer que chaque enfant puisse avoir accès à l'éducation de qualité, y compris en particulier, les enfants les plus vulnérables.
- i. Université Féminine d'Ahfad : Les Soudanais s'engagent à améliorer le niveau d'instruction des femmes. C'est ce qu'atteste l'existence de l'Université Féminine d'Ahfad, qui avait commencé en 1907 comme une École élémentaire pour filles. Elle est aujourd'hui une grande université privée qui forme des femmes de divers horizons dans différentes spécialités au Soudan.

## CONCLUSION:

- 104. Le Gouvernement du Soudan a réalisé un progrès remarquable vers la ratification et la mise en œuvre conséquente des codes et normes. Cependant, il est nécessaire de sensibiliser certains d'entre eux, en particulier car beaucoup de codes et de normes ne sont pas encore traduits en arabe. Le Gouvernement est encouragé à signer et ratifier les codes et normes qu'il n'a pas encore signés et ratifiés. De même, le statut de ratification de certains des codes doit être déterminé par les institutions de mise en œuvre et d'autres sources officielles.
- 105. Le Soudan suit le bon cap dans ses efforts visant à améliorer la qualité de la gouvernance. Un progrès considérable a été réalisé dans tous les secteurs thématiques. Le pays dispose de quelques bonnes pratiques qui devraient être copiées par d'autres pays africains.
- 106. Toutefois, les défis demeurent et il est indispensable que le pays continue à prendre des actions pour faire avancer son programme politique, économique et socio-économique et de satisfaire aux objectifs ultimes du MAEP. Il existe également des questions de nature récurrente ou transversale qui ont été identifiées dans plus d'un domaine thématique.

## PROGRAMME D'ACTION NATIONAL

- 107. Le Gouvernement du Soudan a élaboré un Programme d'Action National, (PAN) qui nécessite de mobiliser de ressources financières conséquentes aux niveaux domestique et international pour faire face à certains défis identifiés dans le présent Rapport. Le budget en vue de la mise en œuvre du PAN est estimé comme suit :

Démocratie et Gouvernance Politique	USD 3,900,000
Gouvernance Économique et Gestion	USD 26,598,000
Gouvernance d'Entreprise	USD 16,000,000
Développement Socio-Économique	USD 100,250,000
<b>Grand Total</b>	<b>USD 146.748.000</b>



**Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs**

Adresse Physique: 230 15th Road, 1st Floor, Raandjes Park, Midrand, 1682 | Afrique du Sud

Phone: +27 (0) 11 256 3400 website: [www.aprm.org](http://www.aprm.org)